



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06



**Le Département
des Alpes-Maritimes
souhaite la bienvenue
à votre bébé.**

LES PUÉRICULTRICES
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
SONT À VOTRE ÉCOUTE

Les puéricultrices du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) des Alpes-Maritimes souhaitent la bienvenue à votre bébé.

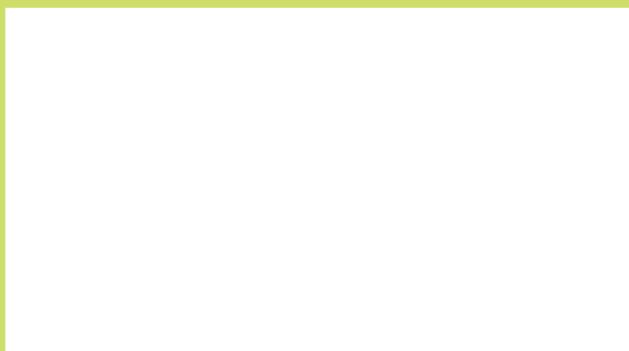
Le Département met à votre disposition
des **professionnels**
de la **petite enfance.**

En liaison avec les médecins de PMI,
votre médecin traitant, les pédiatres,
les généralistes ainsi que les médecins
des hôpitaux, les puéricultrices de PMI assurent :

- des visites à domicile,
- des consultations de puériculture,
- des activités d'éveil pour les jeunes enfants
dans les centres de PMI du département.

Une puéricultrice de PMI est à votre service
pour vous aider à comprendre les événements
qui peuvent survenir depuis l'arrivée de votre bébé :
soins, allaitement, croissance, rythme d'éveil,
sommeil, réactions des frères et sœurs,
choix d'un mode de garde.

INFO : departement06.fr



Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée en 2004,
vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous
concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par voie postale,
au Service de Protection Maternel et Infantile, Département des Alpes-Maritimes
BP 3007 - 06201 NICE cedex 3.

Octobre 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - Photo : Thinkstock



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES